



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D006/2024

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation

22/03/2024

Date d'affichage

22/03/2024

L'an 2024 le Vendredi 29 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA-ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Mme GARCIA ALVAREZ Christiane à Mme COLLINET Patricia		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme MARIE Emilie		

Objet : INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE, ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération N° 043/2023 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2023, déléguations consenties par le conseil municipal prévu à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu les décisions prises depuis le dernier conseil,

Monsieur le Maire,

Informe :

- **Qu'en** vertu de la délibération de la délibération prise lors de la séance du 29 septembre 2023, il doit informer le conseil des décisions prises dans le cadre de cette délibération.

Donne connaissance des décisions suivantes :

Date de la décision	Nature
D003/2024	Attribution d'une nouvelle concession collective de terrain pour Madame Claudine BRUYERE, dans le cimetière communal – Emplacement CC13/2024.
D004/2024	Attribution d'une nouvelle concession familiale de terrain pour Madame Françiane RINGEVAL, dans le cimetière communal – Emplacement B1/8, concession n°536.
D005/2024	Fixation des tarifs de l'accueil collectif de mineurs – Printemps 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, a pris connaissance des décisions reprises ci-dessus.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire



J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0062024
Objet :	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE, ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-215905944-20240329-DEL0062024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240329-DEL0062024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del 0062024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240329-DEL0062024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	863.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 avril 2024 à 09h27min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 avril 2024 à 09h27min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 avril 2024 à 09h27min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 avril 2024 à 09h44min49s	Reçu par le MI le 2024-04-05